

**ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE  
LA GOUVERNANCE  
RAPPORT MORAL  
STATUTS COMPLETS  
BILAN 2008  
COMPTE DE RESULTAT 2008  
BUDGET ANNUEL 2009**

**ORGANISATION DEMOCRATIQUE  
DE LA GOUVERNANCE**

- 2002 : Création de l'association SUCRE ETHIQUE

Numéro de l'association : 49 874 – parution Journal Officiel de la République Française n°4 du 25 janvier 2003, page 644-2032, date de déclaration : 3 décembre 2002.

- 2007 : 26 avril – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 7 juin 2007 : modification des statuts le 26 avril 2007, titre, dirigeants.

- 2008 : 27 septembre – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 6 mars 2009 : enregistrement du procès verbal et de la liste des dirigeants sur décision prise en AG du 27 septembre 2008.

- 2009 : 26 avril – Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des adhérents

Enregistrement en préfecture le 26 mai 2009 : enregistrement Procès Verbal et liste des dirigeants sur décision prise en AG du 26 avril 2009.

- Pour information complémentaire : numéro d'association : W691068118  
Préfecture du Rhône  
106 rue Pierre Corneille – 69149 Lyon Cedex 3  
Tél. : Bureau des Associations : 04.72. 61. 61. 64.

# RAPPORT MORAL

L'an deux mille neuf, le 26 avril à 15h, les membres de l'ONG Sucre Ethique se sont réunis au domicile de Patrick CHAZAL – Brié et Angonnes sur convocation du bureau.

L'assemblée est présidée par M. Olivier Geneviève, en sa qualité de président.  
Le secrétariat et la prise de notes sont assurés par Olivier Girard.

Personnes présentes :

- Olivier Geneviève     Président
- Olivier Girard         Secrétaire
- Patrick Chazal         Trésorier

Après constatation de la présence des membres, l'ordre du jour est rappelé:

1. Bilan moral du président
2. Election du bureau
3. Validation des projets en cours
4. Orientation stratégique
5. Rapport Financier
6. Augmentation Réseau Facebook et Comité scientifique

### **1. Bilan Moral du président**

- Sucre Ethique toujours partie prenante sur les deux tables rondes de BSI et RSB, participation au meeting annuel de la BSI à Sao Paulo.
- Réalisation de fiches techniques sur l'Afrique conformément à la demande de la FPH.
- Location à titre gracieux à l'école RISE qui a été rendue au mois de novembre.
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la mécanisation commanditée par la FDHT.
- Réalisation d'un rapport sur les impacts sociaux sur le Brésil en partenariat avec l'Ecole Polytechnique Fédéral de Lausanne.
- Lobby auprès de la Commission Européenne sur les caraïbes (Belgique), de l'Assemblée Nationale et Ministère de la Coopération et de la Francophonie.
- Participation au premier semestre avec la Fondation de l'ONU d'un travail de scénari sur *2025 – Des champs pour de la nourriture ou de l'énergie* (Suisse).
- Participation à la réunion annuelle de l'ISO (Londres).
- Refus de la part de la Commission Européenne sur un projet concernant le sucre et l'agrocarburant du Mozambique.
- Les comptes de l'association sont positifs et sont en cours d'expertise par un expert comptable.
- 12000-15000 connexions mensuelles sur 35 pays sur le site Internet

## **2. Election du Bureau**

Mr Olivier Geneviève né le 19 décembre 1968 à Bron (69), de nationalité française, enseignant, domicilié : 6 allée de la Maletière – 69600 OULLINS en qualité de Président

Mr Olivier Girard né le 04 mai 1975 à Roanne (42) de nationalité française, enseignant, domicilié 3 Grande Rue de Saint Clair – 69300 CALUIRE ET CUIR en qualité de Secrétaire

Mr Patrick CHAZAL né le 06 janvier 1977 à Grenoble (38), technicien commercial, de nationalité française, domicilié 4499 Route Napoléon 38320 Brié Et Angonnes en qualité de Trésorier

## **3. Validation des projets en cours**

### Projet en Cours n°1 : Brésil – 3<sup>ème</sup> séminaire scientifique juillet 2009

Rencontre multi parties prenantes (syndicat, entreprise, ong). Support de la fondation allemande Friedrich Erbert ainsi que de la Fondation suisse AVINA. Attente du soutien de la fondation française FPH.

### Projet en cours n°2 : Laos

Envoi en février, d'une personne pour préparer des dossiers sur les fermiers laotiens. Enquête préliminaire pour présentation des dossiers de demande de financement auprès du Ministère des Affaires Etrangères – Agence Française de Développement.

### Projet en cours n°3 : Cambodge

Envoi d'une personne pour étude préliminaire sur le palmier à sucre au Cambodge. Préparation des dossiers de demande de financement auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Agence Françaises Développement. Dépôt du dossier auprès de la ligne de crédit ONG de la Commission Européenne

### Projet en cours n°4 : Campagnes

Lancement de la campagne RSE :

« Un avenir pour les Guaranis » en relation avec le Brésil

« Pour un éthanol plus durable » vis-à-vis de l'entreprise SEKAB (Suède)

« Pour un sucre africain solidaire au Mali et Malawi » vis-à-vis de l'entreprise Associated British Food

### Projet en cours n°5 : Nicaragua

Lobby sur le thème des problèmes rénaux chroniques au Nicaragua auprès du groupe PELLAS.

### Projet en cours n°6 : PSEAU

Projet irrigation pour les petits producteurs sucriers du Laos

## **4. Orientation stratégique**

- Veille auprès de la Commission Européenne pour dossier « Europe Aid & Echo »
- Partenariat de développement durable avec le groupe Vilgrain au Cameroun, Tchad, Congo

- Dépôt des dossiers auprès de l'AFD sur le Laos et le Cambodge
- Dépôt du dossier auprès de la BSI sur le Laos. Réponse juillet 2009
- Réalisation d'un dossier sur l'impact des pesticides utilisés dans la canne à sucre auprès de la communauté rurale.
- Réalisation d'un rapport sur les conditions rurales de la canne à sucre en Inde (Tamil Nadu)
- Augmentation des adhérents via Facebook
- Visibilité auprès de la Fondation Prometheus

## **5. Rapport Financier**

Les comptes de l'année 2008 sont en cours de certification par notre expert comptable Cabinet A.A.C. – 2 rue Stalingrad – 69120 Vaulx en Velin.

## **6. Augmentation des réseaux Facebook et Comité scientifique**

100 membres sur les réseaux Facebook (francophone, anglophone, lusophone, espanophone)  
Michel GIGNOUX, spécialiste sur l'Inde, est rentré dans notre comité scientifique.

**Olivier Genevieve**  
*Président de Sucre Ethique*

**Olivier Girard**  
*Secrétaire Sucre Ethique*

**Patrick CHAZAL**  
*Trésorier Sucre Ethique*

**STATUS COMPLETS DE  
L'ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Collectif de l'éthique dans le sucre ».

#### **ARTICLE 2**

Cette association a pour but de sensibiliser les différents acteurs économiques et sociaux sur les conditions sociales dans le secteur sucrier sud américain, dans le but de les améliorer.

#### **ARTICLE 3 - Siège social**

Le siège social est fixé à 6 allée de la Malletière 69600 Oullins.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

#### **ARTICLE 4**

L'association se compose de :

1. Membres d'honneur : aucun
2. Membres bienfaiteurs : aucun
3. Membres actifs ou adhérents : aucun.

#### **ARTICLE 5 – Admission**

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admissions présentées.

#### **ARTICLE 6 - Les membres**

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée et une cotisation fixée chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par l'assemblée générale.

#### **ARTICLE 7 - Radiation**

La qualité de membre se perd par :

1. La démission,
2. Le décès,
3. La radiation prononcée par le conseil d'administration pour le non paiement de la cotisation pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

#### **ARTICLE 8**

Les ressources de l'association comprennent :

1. Le montant des droits d'entrée et des cotisations,
2. Les subventions de l'Etat, des départements et des communes,
3. Toutes ressources autorisées par la loi.

#### **ARTICLE 9- Conseil d'Administration**

Le cas échéant, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au maximum élus au scrutin secret pour 5 années par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau élu pour 5 années, composé de :

1. Un président : Monsieur GENEVIEVE,
2. Un secrétaire : Monsieur GIRARD Olivier,
3. Un trésorier : Monsieur SINANG.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

#### **ARTICLE 10 - Réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du bureau et du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

#### **ARTICLE 11 - Assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués à la demande du président ou du conseil d'administration, ou du tiers des membres de l'association.

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du bureau et du conseil d'administration préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

La présence du quart des membres est nécessaire pour que l'assemblée générale puisse délibérer.

Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour, à six jours au moins d'intervalle.

Celle-ci délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents.

#### **ARTICLE 12 - Assemblée générale extraordinaire**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article (11).

#### **ARTICLE 13 - Règlement intérieur**

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

#### **ARTICLE 14 - Formalités pour déclarations de modifications**

Le président doit effectuer à la Préfecture les déclarations prévues à l'article 3 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et concernant notamment :

- les modifications apportées aux statuts,
- le changement de titre de l'association,
- le transfert du siège social,
- les changements de membres du bureau du conseil d'administration,
- le changement d'objet,
- fusion des associations,
- dissolution.

Le registre des associations doit être coté et paraphé sur chaque feuille, par la personne habilitée à représenter l'association.

#### **ARTICLE 15 – Dissolution**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée constitutive du 25 novembre 2002.

**Le président**

**Le secrétaire**

**BILAN 2008**

1

## BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 6 ALLEE DE LA MALLETIERE - 69600 OULLINS		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 49496917300017		Code APE 913					
		Exercice N clos le, 31/12/2008		N-1 31/12/2007			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
		Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (1)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de recherche et développement *	AD	AE			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (I)		BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	5 028,50	139,74	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	12 357,52	13 013,46		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (II)	CJ	CK	17 386,02	13 153,20		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO			17 386,02	13 153,20	
Revois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières		(3) Part à plus d'un an :			
CP		CR					
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :			

2

## BILAN -- PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE		
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) <small>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</small> <b>B1</b>	DF		
	Autres réserves <small>Dont réserve relative à l'achat d'oeuvre originales d'artistes vivants*</small> <b>EJ</b>	DG		
	Report à nouveau	DH	12 672,29	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	4 058,68	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
<b>TOTAL (I)</b>	DL	16 730,97	12 672,29	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (5)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) <b>EI</b>	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158,38	73,00
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	496,67	407,91	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	655,05	480,91	
Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	17 386,02	13 153,20	
<b>RENVOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	496,67	407,91	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

# COMPTE DE RESULTAT 2008

③

## COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France 1	Exportation et livraisons intra communautaires 2	Total 3		
Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens services* }	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de			FP	661,42	
	Autres produits (1) (11)			FQ	16 525,00	25 400,00
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	16 525,00	26 061,42
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	9 281,28	18 523,33
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY	3 185,04	
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	12 466,32	18 523,33	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	4 058,68	7 538,09
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	4 058,68	7 538,09

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION SUCRE ETHIQUE	
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	16 525,00 26 061,42
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	12 466,32 18 523,33
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	4 058,68 7 538,09
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) dont { - Crédit-bail mobilier - Crédit-bail immobilier	1G HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K	
	(9) Dont transfert de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A1	
	primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

# ANALYSE COMPARATIVE

La structure financière du bilan de l'association est équilibrée grâce à la réalisation au cours des exercices précédents. Le fonds de roulement net global ressort à +16 730,97 € au 31 décembre 2008 contre +5 134,20 € au 31 décembre 2006 tandis que la trésorerie s'établit à +12 357,52 € au 31 décembre 2008.

Les résultats des 3 derniers exercices sont excédentaires : +3 080,69 € en 2006, +7 538,09 € en 2007 et +4 058,69 € en 2008.

Les subventions d'exploitation perçues en 2008 baissent (16 525 € contre 19 500 € en 2006 et 25 400 € en 2007). Cette baisse s'explique par la non reconduction de subventions attribuées en 2006 et 2007. L'association a mené en 2006 des activités ponctuelles qui ont donné lieu à l'attribution des subventions non reconduites les exercices suivants.

En parallèle, cette non reconduction de subvention se traduit par la réduction du poste Autres Charges Externes qui passe de 15 596,46 € en 2006 à 9 281,39 € en 2008

## Budget Annuel (2009)

Dépenses		Recettes	
Postes	Montants	Postes	Montants
Fournitures de Bureau	1 200 €	Fondation pour les Progrès de l'Homme	26 000 €
Frais de colloque et séminaire	9 000 €		
Charges Externes	5 000 €		
Frais de déplacements	7 500 €		
Frais de communication	2 200 €		
Frais Financier	200 €		
Indemnité Stagiaire	900 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>26 000 €</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>26 000 €</b>